

nir de l'argent de la Société centrale d'hypothèques et de logement, il faut que ses maisons soient achevées dans la proportion de 85 p. 100. Le ministre dira que ce n'est pas vrai je le sais. Et pourtant c'est ainsi. L'entrepreneur dont je parle construit une maison pour un médecin dans une ville de 3,500 habitants. Peut-être cette maison est-elle un peu plus belle ou plus riche que celle que le citoyen moyen est en mesure d'acheter. Quoi qu'il en soit, monsieur le président, l'entrepreneur m'a dit qu'il devait avoir terminé 85 p. 100 des travaux avant d'obtenir un sou de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Je demande au ministre d'exhorter la Société centrale d'hypothèques et de logement à sortir de l'ornière dans laquelle elle semble s'enliser et de s'occuper davantage de l'entrepreneur qui construit, non pas 200 maisons par an, mais 20 ou peut-être 10. Le ministre devrait se rappeler que les conditions ne sont pas les mêmes en ce qui concerne la construction de maisons dans les petits centres. Peut-être pourrait-on dire que, pour les entrepreneurs les moins importants, les frais sont plus élevés parce qu'ils ne construisent pas un grand nombre de maisons. Bien entendu, plus ils en construisent, plus ils peuvent construire à bon marché. Mais l'inverse est également vrai, parce que dans un grand nombre de nos villes les frais des terrains et des services sont plus élevés.

● (8.30 p.m.)

Le coût des services—j'entends les canalisations électriques, les égouts, l'éclairage des rues et ainsi de suite—est plus fort dans les grandes agglomérations que dans les petites villes. Par conséquent, tout en reconnaissant volontiers que l'entrepreneur d'une petite ville peut avoir besoin d'un montant proportionnellement supérieur pour bâtir 20 maisons par année que pour en bâtir 200, la différence n'est pas tellement grande, et je recommanderais à la SCHL de faire des concessions spéciales aux petits entrepreneurs des régions rurales dans ses inspections.

Je pourrais citer cent exemples de ces cas dans tout le Canada rural. Les fonds de la SCHL ne sont pas disponibles dans les petites régions. Des entrepreneurs m'ont dit maintes et maintes fois: Nous allons bâtir une maison mais, s'il vous plaît, ne nous forcez pas à la construire aux conditions de la SCHL, car nous ne pouvons obtenir l'argent et les marchands de bois nous courent après pour se faire payer, sans que nous puissions rien tirer de la SCHL. Je recommande au ministre du Revenu national de demander au ministre du Travail de porter la question à l'attention particulière de la SCHL afin qu'elle repense sa façon de traiter nos régions rurales. Le

[M. Horner (Acadia).]

Canada rural est une vaste région qui a besoin de meilleurs logements. Pas un seul député à la Chambre ne le niera, je pense.

C'est facile pour nous à la Chambre de dire qu'il faut faire disparaître les taudis de nos villes. Mais agissons-nous vraiment? Faisons-nous un effort spécial pour améliorer le niveau de vie de ceux qui vivent dans les régions rurales et les petites villes du Canada? A vrai dire, je ne peux répondre oui. La SCHL ne tente aucun effort spécial pour améliorer les conditions de vie dans les zones de taudis qu'on trouve dans les régions rurales et qui sont aussi déplorables dans les villes. Voilà pourquoi je signale au ministre qu'il est facile de parler de projets d'habitations à loyer modique dans les villes. Dans les régions rurales, on demande plutôt que la SCHL repense sa politique, comme elle l'a fait en 1958, 1959 et 1961, et donne aux gens qui vivent dans les régions rurales la chance de construire leur propre maison avec son aide.

Il suffit d'étudier le chiffre des mises en chantier qui ont bénéficié de l'aide de la SCHL dans les régions rurales pour voir que j'ai raison. Les premières remontent à 1959 et 1961. Aujourd'hui elles sont tombées presque à zéro. Il faut traiter également tous les Canadiens, qu'ils vivent dans les villes ou les campagnes.

Il a beaucoup été question de s'occuper spécialement d'éliminer les taudis et de construire des habitations à loyer modique dans les villes. J'exhorte le ministre du Revenu national à demander au ministre du Travail de modifier la politique de la SCHL, de façon à fournir aux citoyens canadiens des régions rurales la même chance de se construire des maisons et de relever leur niveau de vie, et à permettre aux petits entrepreneurs, tout comme aux grands, de fournir des services dans les régions rurales. Il y a une grande disparité entre les deux. Les inspections de maisons dans les villes sont beaucoup moins sévères. Comme un entrepreneur me disait, les grands entrepreneurs qui construisent des maisons dans les villes, aux termes du règlement de la SCHL, ont beaucoup plus de latitude, car les inspections sont bien moins rigides et rigoureuses. Nous autres, des régions rurales, payons des impôts pour éliminer les taudis dans les villes et pour construire ce qu'on pourrait appeler des habitations subventionnées, mais aucun traitement spécial n'est accordé aux habitants des petites villes ou des collectivités agricoles. La SCHL semble avoir adopté l'attitude de la moindre résistance et nous, des régions rurales, n'en sommes pas satisfaits.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, comme toujours j'ai écouté avec grand intérêt le discours du député d'Acadia, et je puis